

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 avril 2023**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-04-04-32 | Association Réseau Gérontologique du Rouvray
- CLIC - Adhésion et attribution d'une subvention de fonctionnement pour
l'année 2023**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

Vu :

- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport de présentation,

Considérant :

- La demande de subvention formulée par le Réseau Gérontologique du Rouvray – Clic, calculée sur la base de 1 € par stéphanois âgés de plus de 65 ans,
- Les actions d'informations menées par le Clic au bénéfice de la population stéphanoise de 60 ans et plus,
- L'accompagnement qu'il assure auprès des seniors stéphanois dans l'établissement et la mise en œuvre de plans d'aide,
- Le partenariat quotidien existant entre le CCAS et le Clic dans la coordination des interventions auprès des seniors stéphanois.

Le Conseil d'administration décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 4 898 € à l'association « Réseau gérontologique du Rouvray »,
- De verser cette somme directement à l'organisme,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet,
- D'autoriser l'adhésion du CCAS, représenté par son Directeur, au réseau gérontologique du Rouvray pour l'année 2023,
- De verser la somme de 10 € sur le compte bancaire de l'association,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-32-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**